



La Maison de justice et du droit de Chambéry : lieu d'accès aux droits pour les habitants du quartier

Créées par le Tribunal de grande instance et les municipalités, les Maisons de justice et du droit sont à la fois des lieux de justice et d'accès au droit, où sont proposées informations, orientations et consultations juridiques dispensées par des professionnels. En Savoie, un même référent coordonne les trois MJD d'Aix-les-Bains, Albertville et Chambéry. Cette dernière présente la spécificité d'être implantée au sein du quartier en Zus de Chambéry-le-Haut, proposant des modes de réponse alternatifs, ainsi qu'un point d'ancrage et d'écoute des habitants de ce quartier. Ce positionnement présente l'intérêt d'amener un public issu du reste de la ville, de l'agglomération voire du département, à



venir chercher une information juridique au sein d'un quartier où ils ne se seraient autrement pas rendu, incitant au changement de regard et de perception. La MJD de Chambéry et ses partenaires informent environ 5 000 personnes par an, preuve de son succès. Sa convention de fonctionnement associe le Conseil général, Chambéry métropole et le ministère de la Justice, installant ainsi un véritable partenariat fonctionnel. Le tribunal, les associations d'aide aux victimes, la Halde, les avocats et autres professionnels du droit sont aussi fortement mobilisés pour apporter aide et conseil en proximité, et simplifier les procédures.

●●● Contact : MJD, 04 79 72 38 37